



Haiti

Joël Desrosiers Jean-Pierre
**Ministre de l'Éducation nationale et
de la Formation Professionnelle**



Ministre actuel de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Mr Joël Desrosiers Jean Pierre est né en 1951 et de nationalité haïtienne. Il est détenteur d'une maîtrise en Économie Rurale et d'une formation en Gestion, à la faculté des sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Université Laval, Québec, Canada (1981-1984) et d'un diplôme en Agronomie, obtenu à la faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'État d'Haïti (1973-1977). Mr Jean Pierre a été Directeur de Cabinet de deux Ministres de l'Éducation Nationale respectivement au cours des périodes Novembre 1999-Novembre 2000 et Avril 2004-Juin 2006 et Directeur Général de cette même institution, de Novembre 2000 à Novembre 2001. En Septembre 2006 à Juin 2007, il est devenu Coordonnateur de l'équipe nationale d'experts chargée de la finalisation de la Stratégie Nationale d'Éducation Pour Tous et de la préparation de son premier projet de mise en œuvre. Avant d'occuper le poste de Ministre de l'Éducation Nationale, il a fourni ses services en tant que Conseiller à l'Éducation et à la Culture au cabinet du Premier Ministre d'Octobre 2007 à Août 2008.

Inclusion scolaire : Actions en cours et perspectives

En consacrant la gratuité et l'universalité de l'enseignement de base, les dispositions de la Constitution haïtienne de 1987, actuellement en vigueur, introduisent ainsi l'obligation de poser les jalons d'une nécessaire intervention dans le système scolaire en vue de freiner, sinon éliminer, l'exclusion. Les engagements contractés par l'Etat haïtien, lors de la Convention des droits de l'enfant et du Forum de Dakar 2000 sur l'Education Pour Tous, s'incrémentent parfaitement dans cette logique et traduisent la ferme volonté de l'Etat haïtien d'endiguer ce problème. Dans ce sillage, le Ministère de l'Education Nationale s'est attribué un Plan National d'Education et de Formation et une Stratégie Nationale d'Action pour l'Education Pour Tous (2007-2015) qui servent, à la fois, de leviers à la régulation du secteur et de cadres de référence aux interventions éducatives.

Ces interventions s'intéressent à investir dans le capital humain en améliorant l'efficacité de l'enseignement et en veillant notamment à favoriser l'insertion des enfants de 6 à 12 ans à l'école fondamentale de base et à prendre en charge les suragés, c'est-à-dire ceux qui dépassent l'âge scolaire requis pour les classes qu'ils fréquentent.

La qualité du système scolaire haïtien vise à combattre l'échec scolaire, du la plupart du temps au déficit de formation des enseignants et à un manque d'encadrement, et à mieux intégrer tous les élèves à la société. Les actions entreprises, à cette fin, consistent à mieux accompagner les élèves pour permettre leur réussite intégrale. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a tenu à prévenir l'échec scolaire, à atteindre l'objectif de scolariser tous les enfants haïtiens et de les aider à achever avec succès l'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles en :



- mettant en place, à travers un projet d'Education Pour Tous, un dispositif de Formation Initiale Accélérée qui vise à augmenter la production et la qualification des nouveaux enseignants sur une durée d'un an qui permet la production rapide, à partir d'une formation de qualité, d'un effectif important de 2500 à 2750, les nouveaux besoins s'estimant à 4000 par année ;
- implémentant, dans tous les départements du pays, à l'aide du Projet d'Education de Base et du Projet d'Amélioration et de Renforcement de la Qualité de l'Education, des Ecoles Fondamentales d'Application/Centres d'Application Pédagogique (EFACAP) qui constituent l'école de référence d'un réseau de 21 établissements scolaires. Cette stratégie, qui s'appuie sur la proximité de manière à faciliter les déplacements, lors des formations ou des rencontres d'échanges, des enseignants et directeurs d'école du réseau, encourage le développement d'une dynamique pédagogique au sein des écoles dans une perspective d'amélioration du processus d'enseignement-apprentissage et du développement des capacités professionnelles des enseignants.

En raison du fait que le secteur non public occupe environ 91% du parc scolaire et en attendant l'augmentation progressive de l'offre publique, le Ministère a décidé, à partir, d'autres actions spécifiques, d'accroître l'accès à l'éducation pour tous par la mise en place d'un mécanisme de subvention des frais scolaires afin de faciliter l'insertion d'enfants qui sont hors du système scolaire. A travers son premier projet d'Education Pour Tous, le MENFP a sélectionné des écoles non publiques accréditées qui reçoivent la subvention, pour chaque enfant, entre 6 et 8 ans, inscrit en première année fondamentale. Le nombre d'enfants bénéficiaires dans ce projet est 135,000 sur un total de 375,000 qui sont hors du système.

Compte tenu du poids du secteur non public dans le système éducatif, la mise en place d'une structure de partenariat public/non public est lancée en vue de renforcer les liens déjà établis entre les deux secteurs et de gérer efficacement le financement de l'éducation dans le but de garantir effectivement l'accès de tous les enfants à l'école.

En perspective, le Ministère compte poursuivre l'implémentation de sa Stratégie nationale d'Education Pour tous par la mise en œuvre complète de son premier plan triennal (2007-2010) afin d'amplifier ses interventions et de les converger, de plus en plus, vers l'inclusion.